

ASSEMBLÉE NATIONALE13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 92

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5**ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	-67 360 535	0	-66 012 976	
Vie étudiante	0	-35 598 038	0	-33 905 835	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	-50 000 000	0	-50 000 000	
Recherche spatiale	0	-99 000 000	0	-99 000 000	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0	
Recherche duale (civile et militaire)	-60 000 000	0	-60 000 000	0	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	-1 500 000	0	-1 500 000	
TOTAUX	-60 000 000	-253 458 573	-60 000 000	-250 418 811	
SOLDE		+193 458 573		+190 418 811	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI demande la suppression des annulations de crédits de la mission Recherche et enseignement supérieur. L'université française connaît depuis des décennies une restriction de ces crédits. Le budget moyen par étudiant a ainsi baissé de 24% depuis 2012 ! Quant à la recherche, loin d'être abondé en finance comme le promettait la loi de programmation de la recherche, elle connaît en vérité, une privatisation et une précarisation accrue.

Il est temps de mettre un terme aux réformes néfastes de la macronie (Parcoursup, hausse des frais d'inscriptions, fusion d'établissements...) et l'austérité budgétaire qu'elle impose aux étudiants, enseignants et personnels des universités.

Dans le détail, nous demandons la suppression des annulations de crédits de :

- 67 360 535€ en AE et 66 012 976€ en CP prévue pour le programme Formations supérieures et recherche universitaire de la mission Recherche et enseignement supérieur.

- 35 598 038€ en AE et 33 905 835€ en CP prévue pour le programme Vie étudiante de la mission Recherche et enseignement supérieur

- 50 000 000€ en AE et 50 000 000€ en CP prévue pour le programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires de la mission Recherche et enseignement supérieur

- 99 000 000€ en AE et 99 000 000€ en CP prévue pour le programme Recherche spatiale de la mission Recherche et enseignement supérieur

- 1 500 000€ en AE et 1 500 000€ en CP prévu pour le programme Enseignement supérieur et recherche agricoles de la mission Recherche et enseignement supérieur

A des fins de recevabilités, cet amendement prévoit l'annulation des ouvertures suivantes :

- 60 000 000€ en AE et 60 000 000€ en CP prévue pour le programme Recherche duale (civile et militaire) de la mission Recherche et enseignement supérieur

Nous appelons le gouvernement à lever le gage